CONTRATS 2027

MUTUELLE SAINT-MARTIN
Efficace et fraternelle

CULTE SOLIDARITÉ COMPLÉMENTAIRE CSC

Contrat sur-complémentaire spécifique CSS*

*Complémentaire Santé Solidaire



mutuellesaintmartin.fr

SOLIDARITÉ ET SOUCI DES PLUS DÉMUNIS



La Mutuelle Saint-Martin place au cœur de ses préoccupations l'attention portée à la personne, le partage et la solidarité.

- La Mutuelle Saint-Martin propose des formules économiques qui couvrent les dépenses de santé courantes et ouvre l'accès à ses services d'assistance et d'entraide.
- Elle couvre les populations aux ressources modestes.
- Fidèle aux valeurs évangéliques, elle a créé un fonds de secours pour les plus démunis géré par la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale. Une commission composée d'administrateurs élus par l'assemblée générale se réunit régulièrement et étudie les dossiers qui lui sont soumis. Elle prend en charge une partie des dépenses qui restent à charge après un remboursement et peut aussi consentir des prêts sociaux pour l'achat d'équipement et d'adaptation fonctionnelle.
- Créée en 2018, la Fondation Mutuelle Saint-Martin est mécène de projets innovants dans le domaine de la solidarité et de l'entraide centrés sur la relation humaine.

PROXIMITÉ ET VIE DÉMOCRATIQUE



La Mutuelle Saint-Martin est attachée aux fondements du mutualisme : chacun compte et prend part au bien commun.

- La Mutuelle est au côté de ses adhérents en cas de difficultés par l'intermédiaire d'un complément d'assistance : téléconsultation, soutien psychologique, aide matérielle en sortie d'hospitalisation, portage de médicaments, etc.
- Être proche, c'est aussi mettre en œuvre des programmes de prévention santé avec des médecins. Ainsi, la santé de chacun est améliorée et coûte moins cher à tous.
- Les instances dirigeantes de la Mutuelle sont composées de personnes bénévoles élues directement par les adhérents. Les délégués prennent part aux décisions en votant lors des assemblées générales et pour élire les administrateurs. Chaque adhérent peut présenter sa candidature aux élections qui sont annoncées dans le magazine semestriel de la Mutuelle *Partage et Santé*. Les mandats sont limités dans le temps afin d'assurer un renouvellement régulier.

SOBRIÉTÉ



La Mutuelle Saint-Martin fait des économies sur ses frais de fonctionnement, pas sur les remboursements de ses adhérents.

- A la Mutuelle Saint-Martin, la sobriété est un mode de fonctionnement quotidien et ses frais de gestion sont parmi les plus bas du marché. Son but n'est pas de faire du profit mais d'offrir le meilleur rapport coût/couverture tout en équilibrant les comptes et en évitant d'augmenter ses réserves obligatoires.
- Avec ses adhérents, elle fait le choix du contrat responsable avec des prises en charge intégrales pour certains équipements (paniers 100 % Santé) et des plafonds sur certains postes de soins ou dépassements d'honoraires. Ainsi les remboursements les plus utiles sont assurés et les dépenses maîtrisées.
- Ses adhérents peuvent bénéficier du tiers payant et d'une prise en charge de soins et équipements de santé sans avance de frais dans de nombreux hôpitaux et au sein du Réseau Carte Blanche.

ÉTHIQUE ET ÉCOLOGIE



La Mutuelle Saint-Martin est engagée avec ses adhérents pour un monde plus respectueux de la personne humaine et de la création.

- Acteur de la santé et de la protection sociale, la Mutuelle Saint-Martin soutient et accompagne toutes formes de fragilité humaine, dans le respect de la vie.
- Elle a mis en place depuis de longues années une démarche d'investissement responsable qui intègre des critères sociaux et environnementaux, en accord avec la Doctrine sociale de l'Eglise.
- Sensible à l'appel du Pape François sur la sauvegarde de la création, elle a investi dans une forêt de 360 hectares, en Indre-et-Loire, dont l'exploitation raisonnée est une manière de prendre part aux enjeux écologiques majeurs que nous devons tous relever, tout en préservant notre patrimoine commun.

LEXIQUE

BR	**Base de Remboursement** = tarif de référence retenu par le RO pour calculer un remboursement
BRSS	**Base de Remboursement de la Sécurité Sociale** (ou tarif de convention) = montant de référence fixé par le Régime Obligatoire pour calculer le remboursement de chaque soin ou acte médical
DPTAM	**Dispositif de Pratique Tarifaire Maîtrisé** = encadrement des dépassements d'honoraires des médecins qui s'engagent à ne pas dépasser certains plafonds. Ce sont les médecins adhérant à l'OPTAM ou les chirurgiens et gynécologues adhérant à l'OPTAM-CO.
FR	**Frais Réels** = montant de dépense réellement engagée
OPTAM	**Option Pratique Tarifaire Maîtrisée**
OPTAM-CO	**Option Pratique Tarifaire Maîtrisée en Chirurgie ou Obstétrique** = les dispositifs OPTAM et OPTAM-CO ont été mis en place par la Sécurité Sociale pour limiter les dépassements d'honoraires. Pour savoir si votre médecin est signataire, vous pouvez consulter directement le site annuairesante.ameli.fr.
PFU	**Participation Forfaitaire Urgence** = participation du patient aux frais liés à son passage aux urgences non suivi d'une hospitalisation
RO	**Régime Obligatoire** = en France, il est obligatoire d'être affilié à un RO (Régime Général, Régime local d'Alsace-Moselle, Cavimac...) afin de percevoir les remboursements de l'Assurance Maladie.
RSS	**Remboursement de la Sécurité sociale** (souvent assimilé à la Base de Remboursement ou au tarif de convention)
SMR	**Service Médical Rendu** = indicateur de la Haute Autorité de Santé (HAS) qui mesure l'intérêt clinique d'un médicament ou d'un dispositif pour déterminer son taux de remboursement par le Régime Obligatoire
TM	**Ticket Modérateur** = différence entre la BR définie par le Régime Obligatoire et le montant remboursé par le Régime Obligatoire

POUR PLUS DE DÉTAILS, RENSEIGNEZ-VOUS SUR LE SITE DE L'ASSURANCE MALADIE : WWW.AMELI.FR

Les Statuts de la Mutuelle Saint-Martin ainsi que le Rapport annuel sur la solvabilité et la situation financière pour l'exercice clos sont en accès libre sur le site internet :

www.mutuellesaintmartin.fr/nous-connaitre



La Mutuelle Saint-Martin a été créée en 1950 pour gérer l'assurance-maladie des prêtres, religieux et religieuses en France. Depuis 1978, elle gère uniquement la partie complémentaire santé.

Au cours des années, elle s'est ouverte aux personnes individuelles, aux familles, aux travailleurs non-salariés (TNS) et aux salariés des établissements scolaires, associations et établissements sanitaires et sociaux.

Portée par le sens du partage, la mutualisation pour le bien commun et la protection des plus faibles, elle propose à tous ceux qui partagent ces valeurs une **couverture sociale de santé adaptée à leurs besoins et leur budget.**

Indépendante et innovante, elle a su en permanence adapter son offre aux besoins de ses sociétaires et devenir ainsi un **acteur reconnu de la santé et de l'entraide sociale** tout en gardant son **indépendance**.

En 2026, la Mutuelle Saint-Martin comptait 47928 adhérents dont 22890 prêtres, religieux et religieuses. (Données au 31/07/2026)

Le geste de Saint Martin



© www.transmettre.fr

Un soir d'hiver 338, Martin, jeune officier, rencontre à la porte d'Amiens un pauvre transi de froid. Saisissant l'épée qu'il porte, il partage son manteau en deux et en donne un morceau au malheureux.

Au-delà de l'anecdote historique, ce geste de charité et d'amour du prochain fonde les valeurs de l'Union Saint-Martin auquel adhère la Mutuelle Saint-Martin.

Le contrat Culte Solidarité Complémentaire de la Mutuelle Saint-Martin est réservé aux personnes bénéficiaires de la CSS (Complémentaire Santé Solidaire) avec ou sans participation financière.

La MSM leur propose d'adhérer à ce contrat sur-complémentaire qui vient en complément de leur CSS.

Les bénéficiaires concernés sont :

- les membres du clergé catholique, les religieux et les religieuses catholiques,
- les ministres du culte, les religieux et les religieuses d'autres Eglises et Confessions chrétiennes affiliés à un régime général.



Chaque adhérent peut afficher le niveau de garantie de son contrat sur l'espace adhérent en ligne :

adherent.mutuellesaintmartin.henner.com



ADHESION

L'adhésion à la surcomplémentaire n'est pas prise en compte de manière individuelle, l'ensemble des membres de la collectivité bénéficiant de la CSS doivent adhérer.

En cas d'adhésion concomitante à l'adhésion à la CSS, la date d'effet est la même que la date d'ouverture des droits à la CSS.

En cas d'adhésion postérieure à l'adhésion à la CSS, la date d'effet retenue est le 1er jour du mois qui suit la demande (bulletin dûment complété daté et signé).

La durée de l'adhésion est la même que celle du contrat CSS de l'adhérent donc au maximum annuelle, selon les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur.

PRESTATIONS

	RO*	CSS (en complément du RO*)	Garanties MSM
Les médecines non conventionnelles ne sont pas prises en charge par la Sécurité sociale. Pour bénéficier de la prestation, l'original de la facture acquittée ou une pièce numérisée, avec le n° ADELI, RPPS ou le n°FINESS du praticien sera demandé.			
Ostéopathe, pédicure-podologue, diététicien (bilan), psychomotricien (praticiens inscrits auprès d'une association professionnelle reconnue)	-	-	**40 € par séance 3 séances par an**
Implants dentaires	-	-	**500 € par implant / max 3 implants par an**
Parodontie	-	-	**200 € par an**
Prothèse non prise en charge par le RO	-	-	**50 € par prothèse provisoire**
Monture adulte	**60 %**	**22,87 € - RSS**	**77 €**
Piles (appareil auditif)	-	-	**30 € par an**
Forfait cure thermale	-	-	**200 € par an**
Chambre particulière	-	-	**60 € par jour max 30 jours**
Prestations de confort (TV, journaux...)	-	-	**5 € par jour max 30 jours**

* Les taux indiqués exprimés en pourcentage de la base de remboursement des Régimes Obligatoires de Sécurité Sociale ne peuvent en aucun cas dépasser les frais réellement engagés. Les forfaits ne peuvent pas dépasser les frais réellement engagés. Les remboursements sont exprimés en incluant les prestations délivrées par le RO. Les contrats proposés respectent la règlementation relative aux contrats responsables.
Les tarifs de l'année en cours incluent l'ensemble des taxes et chargements ainsi qu'une cotisation de 3 % sur la base HT pour le compte de la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale.
Les taux de remboursement du Régime Obligatoire (RO) sont ceux du Régime Général.

TARIFICATION ET ADHÉSION

10,00 € par mois et par adhérent, soit 120,00 € par an et par adhérent

La demande d'adhésion se fait auprès de la Mutuelle Saint-Martin :

Ce contrat propose un complément de prestations aux membres du culte bénéficiaires d'un Contrat Complémentaire Santé Solidaire (CSS).

Mutuelle Saint-Martin
Service Relation Clientèle
3 rue Duguay-Trouin
75280 Paris cedex 06

01 70 64 07 52
servicerelationmsm@unionsaintmartin.fr

AVANTAGES ET SERVICES

Découvrez les avantages et services inclus dans vos garanties, sans supplément de frais. Il vous suffit de donner à la Mutuelle Saint-Martin votre numéro d'adhérent qui se trouve sur votre carte ou sur l'espace adhérent en ligne.

Pour connaitre les conditions détaillées de ces différents services, consultez le site internet de la Mutuelle Saint-Martin : **www. mutuellesaintmartin.fr.**



Assistance

Accident, hospitalisation, maladie soudaine, évènement difficile, décès... autant de moments de vie pouvant fragiliser votre équilibre et pour lesquels votre Mutuelle propose une assistance en partenariat avec Inter Mutuelles Assistance.

- **Soutien au domicile :** aide-ménagère, services de proximité
- **Pendant et après une hospitalisation :** sécurisation du domicile, transfert chez un proche
- **Conseils de prévention :** informations Juridiques ou médicales, aide à la recherche de médecin, infirmières, intervenants médicaux ou paramédicaux
- **Suite à un décès :** rapatriement de corps sur le lieu des obsèques

En savoir +
mutuellesaintmartin.fr/avantage-et-service/assistance

Inter Mutuelles Assistance : 0805 692 136



Téléconsultation médicale

Afin de faciliter votre accès aux soins, la Mutuelle Saint-Martin vous permet de profiter d'un service de téléconsultation avec un médecin, en complément de votre suivi médical traditionnel ou impossibilité de vous déplacer.

- **Quel que soit votre besoin** : complément d'information, échange simple et confidentiel sur des sujets délicats, premier avis en cas de délai trop important pour un rendez-vous, prescription ou renouvellement d'ordonnance
- Service accessible **24 heures sur 24** et **7 jours sur 7** où que vous soyez
- Nombre de téléconsultations **illimité**
- **Sans avance de frais**

Directement sur votre espace adhérent ou sur : mutuellesaintmartin.ima-sante.com

L'ensemble des titulaires des contrats culte de la Mutuelle Saint-Martin sont membres participants de la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale, créée en 2011.

Conformément à l'article 51 des statuts de la Mutuelle Saint-Martin, une part de la cotisation globale nette de toute taxe et contribution de la Mutuelle est prélevée directement et affectée à la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale. Cette contribution lui permet d'intervenir à plusieurs niveaux :

- **L'Entraide Sections étudie les demandes et verse des subventions pour compenser des dépenses médicales laissant une somme conséquente à la charge de l'adhérent. Elle peut également s'étendre à certaines dépenses d'aide à la personne (comme par exemple des produits d'hygiène ou de la téléalarme), dans la limite des fonds dédiés disponibles.**
- **La Commission Action Sociale peut intervenir lorsqu'une somme trop importante reste encore à charge pour l'adhérent après l'aide accordée par l'Entraide Sections ou si le dossier d'Entraide Sections concerne une demande supérieure à 3 000 €. Si le solde du compte dédié de l'Entraide Sections est insuffisant ou épuisé, la Commission Action Sociale peut également être sollicitée.**
- **La Commission d'Interventions Spéciales peut être sollicitée pour des aides à cotisation en cas de difficultés économiques graves au sein de la collectivité et pour l'octroi de prêts sociaux ou subventions concernant des travaux, équipements coûteux, achat de mobilier, etc.**

Les demandes d'Entraide à la Mutuelle Saint-Martin Action Sociale ne seront traitées (sauf exception motivée par le Président du Comité de gestion de la Section) qu'après avoir obtenu les remboursements du Régime Obligatoire (CAVIMAC, CPAM...), du Régime Complémentaire (Mutuelle Saint-Martin) et après une demande au Fonds d'Action Sanitaire et Social (FASS) des régimes obligatoires maladie ou retraite, et celle d'une éventuelle participation d'une autre caisse (par exemple : Caisse de retraite complémentaire). Il reste entendu que cette procédure concerne les prestations prises en charge par la Sécurité Sociale. Sauf cas particuliers justifiés, les demandes d'Entraide ne doivent pas être instruites lorsqu'elles interviennent sur des factures payées depuis plus de 12 mois par le régime Obligatoire ou par le régime Complémentaire ou 6 mois après la date de réponse par le FASS.



Entraide et Action sociale

Une somme importante reste à votre charge sur une dépense de santé exceptionnelle ? La Mutuelle Saint-Martin Action Sociale (MSM-AS) peut - sur étude du dossier en commission - verser une aide financière via son fonds de secours aux adhérents les plus modestes.*

- Aide financière pour des **prestations prises encharge partiellement par la Sécurité Sociale ou des dépenses onéreuses** (reste à charge sur auditif, dentaire ou optique, matériel médical, aide à la personne...)
- Aide versée **sous condition de ressources** et **après étude du dossier** par la commission

** L'adhésion à la MSM rend de facto adhérent à la MSM-AS (participation de 3 % comprise dans les cotisations).*

En savoir +
mutuellesaintmartin.fr/contact

medical@unionsaintmartin.fr



Séjour vacances

La Mutuelle Saint-Martin Action Sociale peut prendre en charge une partie de vos frais d'hébergement dans une sélection d'établissements de vacances ou de repos.

Lieux de vacances
- Bords de mer
- Campagne
- Moyenne montagne

Participation de la MSM-AS

Participation financière dans la limite des dépenses réelles pour un séjour d'une semaine pour tous les adhérents du Culte collectif, contrat Groupe **(240 € en 2027)**
- sous réserve des disponibilités des établissements
- sous réserve du plafond des semaines subventionnées

En savoir +
mutuellesaintmartin.fr/avantage-et-service/sejour-vacances

medical@unionsaintmartin.fr

Vous avez une question sur votre contrat, un remboursement, une prise en charge hospitalière... ?
Contactez le centre de gestion de la Mutuelle Saint-Martin.

Par courrier : HENNER CENTRE DE GESTION MUTUELLE SAINT-MARTIN - TSA 81938 - 92894 NANTERRE CEDEX 9
Par téléphone : 03 26 79 21 06
Par mail : gestion@mutuellesaintmartin.fr



Espace en ligne

La Mutuelle Saint-Martin met à votre disposition un espace en ligne sécurisé pour gérer votre contrat et vous tenir informé 24h/24, 7j/7.

Pour vous connecter :
Vous devez disposer d'une adresse mail valide pour votre 1e connexion.

- **www.mutuellesaintmartin.fr**
  puis cliquer sur « Espace adhérent»
- Renseigner votre identifiant ainsi que votre mot de passe (votre identifiant est inscrit au verso de votre carte mutuelle).

Votre espace en ligne vous permet de :

- consulter vos décomptes et recevoir des notifications
- modifier vos coordonnées (postales, bancaires, e-mail...)
- faire une demande de prise en charge hospitalière
- rechercher un professionnel de santé appartenant au « réseau Carte Blanche» et bénéficier du tiers payant
- accéder aux coordonnées téléphoniques et postales de votre centre de gestion dans vos contacts

Application mobile

Télécharger l'application HENNER sur **Google Play** ou **Apple Store**. La connexion se fait avec le numéro d'assuré présent sur la carte de tiers-payant et le mot de passe habituel.

L'application vous permet :

- l'accès à la carte de tiers payant pour envoi à un professionnel de santé par email ou pour l'imprimer
- la consultation des remboursements en cours, des consommations de forfaits...
- l'envoi de devis, factures, prise en charge, messages...
- l'identification des professionnels de santé par spécialité ou géolocalisation





Retrouvez l'ensemble des documents
et informations sur note site :
mutuellesaintmartin.fr

MUTUELLE SAINT-MARTIN
Efficace et fraternelle

Mutuelle Saint-Martin
Régie par le code de la Mutualité - SIREN n°775 688 708
Siège Social
3 rue Duguay-Trouin - 75280 Paris Cedex 06
Tél. 01 42 22 07 77
mutuellesaintmartin.fr



La Mutuelle Saint-Martin met tout en œuvre pour vous offrir un service de qualité. Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent survenir. Pour nous en faire part, trois niveaux de recours successifs sont possibles : 1. Pour toutes les questions relatives à la gestion de votre contrat, prenez contact avec le délégataire de gestion de la Mutuelle Saint-Martin : Henner-Centre de Gestion Mutuelle Saint-Martin - TSA 81938 - 92894 Nanterre Cedex 9 - Tél : 03 26 79 21 06 - Email: gestion@mutuellesaintmartin.fr. **2.** Si les différends persistent, le Service Relations Clientèle intervient pour réexaminer votre demande et pour toute autre situation liée à la gestion de votre contrat santé : Mutuelle Saint-Martin - Service Relations Clientèle - 3 rue Duguay-Trouin - 75006 Paris - Email: servicerelationmsm@unionsaintmartin.fr. **3.** Le médiateur de l'assurance exerce sa fonction en toute indépendance. Il peut être saisi gratuitement après avoir tenté au préalable de résoudre la situation auprès de la Mutuelle : La Médiation de l'Assurance - TSA 50110 - 75441 Paris Cedex 09 - Email: www.mediation-assurance.org.



Document non contractuel / Crédits photos : FK - Yannick Boschat - Shutterstock
msm/id/culte_gamme_csc_20261012